

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 2420

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

Mme Pantel, Mme Allemand, Mme Rossi et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° 2032 du Gouvernement

ARTICLE 14

À l'alinéa 2, après la deuxième occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« la pression territoriale et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à faire en sorte que le nombre maximal de spécimen pouvant être prélevés puisse s'adapter également aux pressions locales observées.